



**Consignes applicables lors d'événements sociaux  
élaborées par le BIPH conformément à l'article 5.1 de la  
*Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* et à l'article 7.1 du  
*Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination***

---

Les présentes consignes ont été adoptées par le BIPH conformément à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* et le *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination* de l'UQO, et visent à établir des mécanismes de prévention et de sensibilisation contre les violences à caractère sexuel et toute forme de harcèlement et de discrimination lors d'événements sociaux (fêtes, initiations, assemblées générales, colloques, événements sportifs).

Ainsi, tous les membres de la communauté universitaire ont l'obligation d'encadrer les activités sociales, sportives, culturelles ou d'accueil par des mesures de sécurité appropriées visant à sensibiliser et à prévenir les violences à caractère sexuel, le harcèlement psychologique ou le harcèlement discriminatoire notamment lors d'événements sociaux.

Voici quelques consignes à considérer :

**1. Formation et sensibilisation :**

- Il est important que s'assurer que tous les organisateurs, les bénévoles et les participants d'un événement social reçoivent une formation sur la prévention des violences à caractère sexuel, y compris sur le consentement, les limites personnelles et les ressources disponibles en cas de besoin. Voici l'hyperlien pour accéder aux formations : [www.preveniretcombattrevacs.ca](http://www.preveniretcombattrevacs.ca).
- Il est important de sensibiliser l'ensemble des participant.e.s avant la tenue d'un événement social pour discuter des enjeux liés aux violences sexuelles et promouvoir une culture de respect mutuel.

**2. Politique claire :**

- Prière de vous référer à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* de l'UQO dans le contexte de l'événement social envisagé, en précisant les comportements inacceptables et les conséquences en cas de violation de cette politique.
- Faites en sorte que cette politique soit largement diffusée, notamment via les invitations, les réseaux sociaux et les affiches lors de l'événement. Cette communication devrait également être diffusée auprès des responsables et des bénévoles impliqués dans l'organisation et la tenue de l'événement.

### **3. Sécurité et encadrement :**

- Assurez-vous d'avoir des agents de sécurité ou des responsables de la sécurité présents pour surveiller l'événement et intervenir en cas de problème.
- Assurez-vous d'avoir sur place des intervenants capable d'intervenir en cas de problème (travailleurs/travailleuses social.e.s).
- Mettez en place un système d'escorte pour aider les personnes à rentrer en toute sécurité chez elles si elles se sentent vulnérables.

### **4. Points de contact et ressources :**

- Désignez des points de contact ou des bénévoles formés pour aider les personnes qui se sentent victimes de violences à caractère sexuel, en leur fournissant des informations sur les ressources disponibles, comme les centres d'aide aux victimes ou les lignes d'assistance.
- Assurez-vous que les numéros de téléphone d'urgence et les adresses des centres d'aide sont facilement accessibles pendant l'événement.

### **5. Promotion du consentement :**

- Encouragez activement le consentement mutuel dans toutes les interactions, en mettant en avant des slogans et des messages positifs sur le consentement.
- Distribuez des ressources pédagogiques sur le consentement pendant l'événement.
- Vous assurez à ce que les affiches du BIPH soient visibles à l'entrée de l'événement, et dans les toilettes adjacentes à l'événement.

### **6. Tolérance zéro :**

- Rappelez la politique de tolérance zéro à l'égard des agressions sexuelles ou de tout comportement inapproprié.
- Rappelez aux participants qu'ils doivent signaler tout incident suspect ou toute situation problématique au BIPH.

### **7. Communication et sensibilisation après l'événement :**

- Évaluez l'événement après coup pour identifier les points forts et les domaines à améliorer en matière de prévention des violences à caractère sexuel.
- Communiquez régulièrement sur les mesures prises pour lutter contre ces violences et sur les ressources disponibles à l'université (BIPH) ou dans la communauté.

Tout au long de la planification et de l'organisation d'un événement social, il est important de travailler en collaboration avec les autorités universitaires, les services de sécurité, les groupes d'étudiants et les organismes de prévention des violences à caractère sexuel pour mettre en œuvre ces consignes de manière efficace.

Ensemble, ces mesures peuvent contribuer à créer un environnement plus sûr et plus respectueux lors d'événements sociaux à l'UQO.

Pour toute urgence ou si la situation nécessite une intervention immédiate, prière de contacter Info-Social au 811 ou la ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle (24 h / 7 jours) au 1 888 933-9007.

L'équipe du BIPH est disponible à vous guider et accompagner dans la mise en place de ces consignes. La conseillère du BIPH peut aussi venir pour rencontrer les groupes étudiant.e.s ou employé.e.s qui organisent fréquemment des événements afin de former davantage de témoins actifs au sein de notre grande communauté universitaire. Nous vous invitons donc à nous contacter et à nous préciser vos besoins.

### **L'équipe du Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH) – UQO**



BUREAU D'INTERVENTION  
ET DE PRÉVENTION EN  
MATIÈRE DE HARCELEMENT

283, boul. Alexandre-Taché, local F-2012

Case postale 1250, Succursale Hull

Gatineau (Québec) J8X 3X7

Tél : 819 595-3900 poste 2185

Fax : 819 595-3924

[biph@uqo.ca](mailto:biph@uqo.ca)

[www.uqo.ca/biph](http://www.uqo.ca/biph)